L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 7 SEPTEMBRE 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

[illegible] termes de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal quotidien, soit aux annonces, [illegible] considérée comme discontinuée de la part de [illegible], à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES. Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artisans et [illegible], tenant magasins de détail, $0; les Banques, [illegible] d'Assurances et autres institutions publiques, [illegible]; pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, [illegible] de commission, $41. Ces [illegible] payables d'avance.

[illegible] à un tarif réduit [illegible] par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles [illegible] l'attention du public à des ventes [illegible], [illegible] par des passagers, les annonces [illegible] & &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles [illegible] $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, [illegible] seront être admises, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des [illegible] abonné à l'année, telles que ventes à l'encan [illegible] justice, ventes de plantations et habitations, [illegible] terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves [illegible], animaux épaves ou égarés &c., lui seront [illegible] séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait été répondu.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces pendant la saison des plaisirs paieront $ [illegible].

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes celles d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

A VENDRE—Le steamboat OSCEOLA, fortement construit, avec ses machines à vapeur, apparaux et [illegible]. [illegible] Pour les conditions, [illegible] s'adresser à L. V. HUBBARD & Co.

CABOTAGE.

POUR LES ATTAKAPAS—Le bateau à vapeur, fin marcheur et bien connu, LEVI WELCH, capt. E. W. Fuller, reçoit son fret au fond de la rue Bienville et partira [illegible], positivement. Il prendra du fret et des passagers pour St. Martin, Nouvelle Iberie, Franklin, Bayou Bœuf, Franklin, Centreville, Pattersonville, [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN HALL, 1, Front Levée.
7 sept

POUR ST. LOUIS—Le bateau à vapeur CASPIAN, capitaine Freeland, reçoit son [illegible], partira mardi 10 courant, en touchant aux endroits intermédiaires; [illegible]. S'adresser à bord ou à JOHN R. SHAW & Co, agents, 24 Poydras.
7 sept

MALLE DES ETATS-UNIS.
PAQUEBOT REGULIER POUR LA COTE, DONALDSONVILLE, BATON ROUGE, Port Hudson, Bayou Sara, Pointe Coupée, Tunica, et Fort Adams.—Le superbe bateau à vapeur ALEXANDER SCOTT, capt. Swon [illegible] la Nouvelle-Orléans pour les ports [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. H. AVERY, 45 Gravier.
7 sept

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.—Le bateau à vapeur fin marcheur et tirant peu d'eau, CONSTITUTION, capt. Robertson, [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras.

POUR MEMPHIS, [illegible] ET NATCHEZ—Le bateau [illegible] SULTANA, capt. [illegible]. L. V. HUBBARD & Co.

[illegible] A VENDRE [illegible] MUNICIPALITE [illegible].

PRIX:
Une personne seule, 5 cents.
un cheval et son cavalier, 30 "
un cheval et un cabriolet, 75 "
un cheval et un wagon, 75 "
deux chevaux et une voiture, $1 00 "
un cheval et un char, 75 "
[illegible] les chars de planteurs, les dimanches, 50 "
[illegible] mars 1844. ROBERT MURPHY.

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK—Le navire paquebot MISSISSIPPI, capt. Hilliard, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira [illegible]. HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp.

POUR NEW-YORK—Le navire paquebot [illegible] ALBION, capt. Gard [illegible]. J. W. STANTON & Co., [illegible] Lafayette.

POUR NEW-YORK—[illegible] capt. Thatcher, [illegible]. FOSDICK & BROTHER, 74 Camp.
21 aout

POUR PHILADELPHIE—[illegible] capitaine [illegible]. T. TOBY & BOGERT, 70 Camp.
19 aout

POUR BOSTON—La barque [illegible], capt. [illegible]. HARROD, DARLING & Co., 49 Commune.

POUR NEW-YORK—Le paquebot MISSISSIPPI, capitaine Hilliard, [illegible]. HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp.

Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—(Première occasion)—Le [illegible] paquebot neuf, et de 1re classe REPUBLIC, capitaine Jackson, ayant son chargement, partira positivement. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord ou à FOSDICK & BROTHER, 74, Camp.
7 sept

POUR ANVERS—Un navire de première classe [illegible] partira [illegible]. JOHN A. MERRITT & Co. 53, Camp.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier et de première classe DEUCALION, capitaine Allen, partira [illegible]. L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LONDRES—Le navire fin voilier, MEDFORD, capt. Wilburn, partira sous peu, ayant la plus grande partie de son chargement engagé [illegible]. LEVI H. GALE, 93 Commune.
21 aout

POUR LA COROGNE—Le navire de première classe et fin voilier ANN, capitaine Still, sera immédiatement expédié pour le port ci-dessus. Pour le fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier et de première classe, ATLAS, capt. [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à GEO. GREEN & BRO., 52 Gravier.

POUR LE HAVRE—Le navire ALEXANDER LITZ, capitaine Richard Brown, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, sera promptement expédié. Pour fret, s'adresser à F. PERRET, 8 Toulouse.
31 juil

PORTS DU GOLFE.

POUR GALVESTON—La goëlette WATER WITCH, capitaine Dupeire, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira positivement lundi 9 du courant. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co., 74, Vieille Levée ou à J. ALEXANDER, [illegible], Commune.
6 sept

POUR VERA-CRUZ—La goëlette ROSITA, capitaine Lapatgui, partira le 10 du courant. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à [illegible] A. CAPDEVIELLE, 74 Vieille Levée.
5 sept

LIGNE DE PAQUEBOTS A VAPEUR.

STEAM SHIPS

Faisant le service de la malle entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord,

Du port de 1200 tonneaux et de la force de 440 chevaux.

En vertu d'un contrat fait avec les Lords de l'Amirauté.
HIBERNIA.............Capt. C. H. E. Judkins
BRITANNIA............ " J. Hewitt.
CALEDONIA............ " E. G. Lott
ACADIA............... " Alex. Ryrie.

Partiront de Liverpool et Boston via Halifax, comme suit:

De Liverpool.	De Boston.
[illegible] 4 janvier.	1er février
[illegible] 4 février.	1er mars.
[illegible] 4 mars.	1er avril

Prix du passage, de Boston à Liverpool $12
De Boston à Halifax, 20

Il y a à bord de chaque steam-ship un chirurgien expérimenté. Aucun passage ne sera considéré retenu, si le prix n'en a pas été payé.

Les lettres et les journaux envoyés par ces steam-ships ne peuvent passer par les bureaux de poste. S'adresser à JARVIS & ANDREWS, 7, Canal Row, Nouvelle Orléans.
9 janv

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE.
Importation directe,—garanties de la dernière récolte.

LE soussigné vient de recevoir par les navires Ebro, de Philadelphie, et Louisa, de New York, un grand assortiment de graines fraîches, importées directement des fermes de deux anciens et respectables cultivateurs du Nord.

L'importation consiste en: Betteraves, fèves, choux, céleri, carottes, poireaux, laitues, oignons, pois, persil, radis, épinards, tomates, navets etc. et de tout convenable à [illegible] automne, et à des prix modérés.
4 sept WM. DINN, 11, rue Commune

SALERATUS—Un petit lot en barriques et barils de la manufacture de Boston, qualité supérieure, à vendre. E. & E. DAVIS, 100, Camp.
24 aout

CHROME vert et jaune—10 colis, à vendre par FIELD & Co, 30 Vieille Levée.
17 aout

A LOUER—Quatre chambres dans une grande cour vis-à-vis le marché aux legumes de la première municipalité. Ces chambres sont grandes à pouvoir loger deux personnes; elles ont chacune une cour. L. GARNIER, No. 70, Vieille Levée, entre St. Louis et Toulouse.
3 sept—6

A LOUER.
Au 1er octobre prochain—Le magasin bien commode faisant face à la Nlle Levée, et aux rues Tchoupitoulas et Commune, maintenant occupé par MM. Winston et Hermann, s'adresser à Le. PILIE, 76 Conti.
30 aout

A LOUER—La maison à l'encoignure des rues Grands-hommes et Champs-Elysées, actuellement occupée par M. John X. Smith. S'adresser à A. GORDON, WYLIE & Co, 53 Bienville.
23 aout

A LOUER présentement—Le magasin à trois étages No. 58, rue Royale, entre Bienville et Douane, actuellement occupé par les soussignés. BOUTIN, GALLY & Co.
21 aout en liquidation

A LOUER—Une maison en bois et à deux étages, avec cuisine, &c., située rue Toulouse, près de Claiborne, sur la Promenade Carondelet. Cette maison sera louée à un prix modéré, avec ou sans les meubles. S'adresser chez JOHN FRERET, Rue Carondelet.
6 juin

A LOUER,
UN MORCEAU DE TERRE, situé sur la rive droite du fleuve, à environ quatre milles de la ville, ayant deux arpents de face sur dix de profondeur. La terre est excellente et conviendrait parfaitement pour pâturage.

—AUSSI—

UNE MAISON en briques à étage, située rue Dumaine, No. 111, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser à B. & A. SOULIE, 48, Conti—au premier.
14 juin

A LOUER—La maison No. 62, rue Tchoupitoulas, récemment occupée par Mme Walker. Elle sera louée à bon marché jusqu'au 1er novembre prochain. Possession immédiate. S'adresser à HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras.
21 juin

A LOUER—Une maison convenable, construite en bois et à deux étages située rue Gravier, près de l'encoignure de celle St.-Jean. On pourra en prendre possession le 1er juillet, et l'obtenir à bon marché. S'adresser à E. & E. DAVIS, 100, Camp
18 juin

A LOUER—Le grand magasin à trois étages No. 53, rue Bienville, entre Royale et Bourbon, ainsi que l'entrepôt dans le fond. Prix modéré pour un bon locataire. S'adresser à FIELD & Co. 30, Vieille Levée
12 juin

Le navire paquebot WABASH, capt. Thayer, de New York, est en déchargement en face du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée. J. W. STANTON & Co. Enc. Magasins et Lafayette
3 sept

MM. O. Gilliard, B. Le Beau, J. Maspereau & co., J. G. Pratt, F. Troxier, Vollard & Walker, consignataires par le navire Ebro, de Philadelphie, ainsi que les consignataires des marchandises suivantes, [illegible]. T. TOBY & BOGERT, 70, Camp
2 sept

Le navire EBRO, capitaine Crosby, de Philadelphie, est actuellement en déchargement en face de [illegible]. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la levée. T. TOBY & BOGERT, 70, Camp
2 sept

ACADEMIE MODERNE.

LES parens et les tuteurs sont respectueusement informés qu'il sera établi, à la Nlle-Orléans, une institution pour l'éducation des jeunes gens qui se destinent spécialement au commerce.

Les succès obtenus dans les arts et dans les sciences, ayant puissamment contribué à cimenter et à multiplier les relations commerciales du monde entier, et la connaissance des langues par ce fait, étant d'une utilité incontestable, il est devenu de la plus haute importance aux hommes qui veulent parcourir la carrière du commerce de connaître parfaitement, au moins l'Anglais, le Français et l'Espagnol. En conséquence, le soussigné, professeur d'anglais, français, espagnol et italien, [illegible] que la Nlle-Orléans, se propose d'y établir une institution [illegible] branches de l'instruction seront introduites et enseignées [illegible].

Toutes les parties des études seront commencées et complètement finies par l'élève qui, entre 10 ans, en sortira à 17. Alors il sera en état de parler couramment et correctement trois langues vivantes, et possédera, en outre, toutes les connaissances utiles au commerçant.

Les parens et les tuteurs qui désirent y faire élever leurs enfans sont priés de venir inscrire leurs noms.

Le susdit établissement sera ouvert le 1er de novembre, si le total du nombre des souscripteurs peut en garantir le succès.

Pour plus de détails s'adresser au No 191 rue Douane près des Remparts. JAS SAMUEL DE PALOS.
24 aout

SANGSUES.

LE soussigné prévient messieurs les Médecins, les pharmaciens et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un dépôt de SANGSUES qu'il vend en gros et en détail à CINQ DIX et QUINZE cents [illegible] pour cent ou plus.

Ayant pris des arrangemens avec une maison du Havre, [illegible] pourvu de SANGSUES de première qualité [illegible]. P. MARTIN,
30 juillet—1m Encoignure des rues Royale et St Pierre

LES soussignés offrent en vente les articles suivans pour le compte d'envois consignations:

50 caisses Vin rouge St	Julien Médoc,		
250	do	do	Pauillac Médoc,
140	do	do	St. Emilion,
50	do	do	Chateau Margaux,
34	barriques	do	Montferrand,
17	do	do	St. Emilion,
25	do	do	Pauillac;

5 demi pipes vieille eau de vie de Cognac, Pinet, Castillon & Co.;
10 do do do James Hennessey;
15 balles 225,000 bouchons fins;
15 caisses 300 paniers anisette surfine de Chauvet;
20 do 300 do do supérieure de Champion.
Et viennent de recevoir par la barque Hannah, de Bordeaux:
30 quarts pipes Eau de vie de Cognac Napoléon;
20 do do do J. J. Dupuy;
20 barils do do do;
[illegible] paniers Guignolet, [illegible];
[illegible] caisses Absinthe Suisse.

Ils continuent en magasin un assortiment [illegible]; Vin rouge de toutes sortes, [illegible]. Vin Blanc—Haut Barsac et Haut Sauterne, en tierçons et en caisses;
50 barils Vinaigre de vin blanc, qualité supérieure. JORDY & BRAZIER, No 10 rue Conti.
24 aout—1m

MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER.

RECU par les derniers arrivages du Nord, et à vendre par les soussignés, à très bas prix pour du comptant:—Coton Lowell Nos. 1 et 2 [illegible]; coton écru [illegible] pouces; [illegible] différentes marques, unies et à carreaux, dito unis; couvertes laine, [illegible] blanches, vertes et grises; do en mérinos [illegible] pouces; [illegible] vertes et jaune, bleues [illegible], jeans, cassinets [illegible], bleue nouveauté, [illegible]; [illegible] d'indiennes en couleur, Merrimack [illegible]; cotonnades à carreaux pour pantalons; [illegible]; cotonnade, genres nouveaux pour pantalons; York denims; imitation York denims; coutil; matelas; [illegible] largeurs; [illegible], noir et bleu; coton blanc [illegible]; limbourg rouge et bleu brun [illegible]; mouchoirs batiste bordés et à carreaux; [illegible]; mousseline blanche à carreaux; Bishop lawns, book muslins, percale couleurs assorties; dito noire; dito blanche coton écru [illegible]; tartan laine [illegible]; mérinos [illegible] couleurs assorties; [illegible]; barège imprimé; cachemire d'Ecosse, [illegible]; gros de Naples noir, satinés de Italie noire, [illegible]; [illegible]; [illegible] et damas [illegible]; [illegible] coton noir; mouchoirs [illegible]; dito madras ordinaires; dito madras français; [illegible]; mouchoirs coton imprimés; [illegible]; dito satin; dito calicots, dito tartan, [illegible]; [illegible]; toile de Paris; toile à draps française; [illegible]; [illegible]; dito noires et blanches, dito [illegible]; [illegible]; ruban de velours noirs; boutons de [illegible]; [illegible] pour pantalon et paletot; crêpe noir et blanc; [illegible]; bretelles élastiques, fines et ordinaires; aiguilles Victoria; fil patente bleu, noir et gris de Marshall; un assortiment complet de bas de coton, dito dito dechaussons de coton; bas coton blanc, belle qualité pour hommes; bas mérinos noir et blanc; chaussons mérinos gris et blanc; chemises mérinos; dito en coton, blanche et écrue; caleçons tricotés; bourses tricotées; mitaines laine; dans sous laine, foulés; gants en mérinos gris et noirs; dentelle fil; dito en coton, blanche et noire, large et étroite; tulle blanc et noir, [illegible] uni; bandes mousseline brodées, dito indéfrisables; gants laine fourrés; chaussons laine fourrés pour enfants; peignes buffle à retapper; dito fin, do en métal; garnitures d'oreillers; lacets soie noire; dito pur, corsets; galon fil; tavelle laine, dito en coton; mouchoirs brodés à rivières; mouchoirs brodés, garnis de dentelle; bas soie et filoselle noirs; bas coton blanc anglais; chaussons blancs et écrus anglais; cartes à deux têtes; agrafes blanches, fil sur bobines, [illegible], Alexandre et Fickum, son. DUFOUR, DURAND & Co,
30 aout 25, rue Chartres.

Marchandises Sèches.

EN VENTE A DES PRIX EXCESSIVEMENT BAS.

VU la saison avancée, le soussigné ayant un fort stock de marchandises en main, les offre en vente en gros et en détail à des prix bien au-dessous de celui d'achat. Parmi elles on trouvera les suivantes bien convenables pour la saison:

2400 yards Jaconat, Batiste, Organdie et Mousselines nouveaux modèles, large l'aune, yard; prix 18 1/2 cents.
Do do superfines, 30 cts, toujours vendus auparavant 40 cents.
Magnifiques Organdis et Balzorines nouveaux dessins 25 à 30 cts.
Balzorines et Mousselines légères à bas prix
Bareges à 30 cents.
Do. premier choix (vendus jadis de 75 à 67 cts) 40 à 45 cents.
300 douz. Bas de coton, qualité supérieure, de 8 à 12 1/2 cents.
Une caisse calicot français 1 1/4 de large, à 18 3/4 cents.
50 pièces Calicots [illegible] 8 cents
150 do idem superfin de 10 à 12 1/2 cents.
Un grand assortiment de Cottonades, à 12 1/2 cents à 25 cents la yard.
Mouchoirs batiste fil, de 18 3/4 à 30 cents chaque.
3 caisses belle Toile supérieure, garantie, qui seront vendues de $6 50 à $10.00 la pièce.
[illegible] coton et [illegible] draps, de 6 à 14 cents.
Osnaburgs et Lowells de tous prix.
Toiles de toutes espèces.
Mouchoirs, Gants, Echarpes, Shawls, Bretelles, &c. &c. ainsi qu'un grand assortiment de marchandises sèches, convenables à l'usage des familles et des habitants.—Le tout à sera vendu à fort bas prix.

17 aout—30 C. W. SIMPSON, 40, rue Chartres

Les soussignés offrent à vendre un beau [illegible] et un tilbury avec harnais complets. Ces voitures ont été faites à New-York [illegible] de recommandé, et seront vendues à bas prix, attendu qu'elles ont été mises en usage pendant quelque temps. S'adresser à Mrs R. Marsh & Co., à l'entrepot de voitures, rue de la Commune on à HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp.
14 m

AU débarquement de la barque Hannah de Bordeaux:—
26 quarts de pipe eau de vie "Napoléon;"
20 de de de J. J. Dupuy;
20 barils do do;
100 paniers Guignolet;
20 caisses Absynthe—à vendre par JORDY & BRAZIER,
6 aout—10 10 rue Conti

AVIS AUX HABITANS COTONIERS.

LE soussigné offre à vendre ou à louer une habitation favorablement située près du confluent de la rivière aux Cannes et du rigolet Bondieu. Cette habitation est composée de maisons de maître, moulin à coton, moulin à maïs; le tout dans les plus parfaits états de conservation et d'entretien. On donnera des conditions avantageuses et suffisantes des sûretés satisfaisantes.

Les nègres qui sont sur la dite habitation seront vendus pour du comptant à des prix très modérés. S'adresser à Cloutierville, paroisse de Natchitoches à E. P. GARNIER.
20 j—

Nouvelle-Orleans:

SAMEDI MATIN, 7 SEPTEMBRE 1844.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS:

HENRY CLAY.

POUR VICE-PRESIDENT:

THEODORE FRELINGHUYSEN

POUR ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE PRESIDENT:

1er. DISTRICT - JACQUES TOUTANT.
2d " ZENON CAVELIER.
3e " GEORGE S. GUION.
4e " LAFAYETTE SAUNDERS,
5e " JACQUES DUPRE,
6e " EDWARD SPARROW.

La physionomie est dit-on, le miroir de l'âme. De même on peut dire que la presse est le miroir où se reflètent les secrètes pensées d'un parti. Aussi les locofocos ont beau faire, leurs inquiétudes se trahissent malgré eux dans la tactique fort habile pourtant de leurs défenseurs.

Ces attaques violentes; ces accusations sans fondement; ces mensonges cent fois démentis, jamais prouvés et constamment reproduits; ces appels perpétuels aux passions; cette polémique sonore et creuse comme un tambour; ces déclamations vagues et indécises où se trahit à chaque mot le besoin de parler pour ne rien dire: Tout cela décèle clairement une mauvaise cause. Quand on a pour soi la justice et le bon droit on cherche à éclaircir non à embrouiller sa cause, et l'on aborde franchement les questions au lieu de se perdre dans des généralités insaisissables.

Il est bien vrai que, pour certains journaux, cette façon d'agir est une nécessité de position, vu qu'il est infiniment plus facile de déclamer en style d'écolier rhétoricien que de se familiariser avec les questions politiques; mais quand on les voit tous suivre la même voie, quand on voit les forts se mettre au niveau des faibles, on peut dire hardiment que leur cause est insoutenable et qu'ils cherchent à tout brouiller afin, qu'on nous passe l'expression, de pêcher en eau trouble.

Si quelqu'un pouvait douter de l'exactitude de nos assertions, il n'aurait qu'à parcourir leurs lisses un instant. Il y trouverait de violentes diatribes contre les whigs et leurs candidats, et des louanges sans mesure pour MM. Polk & Co;—mais de discussions sérieuses, mais d'expositions de principes, pas un mot. Encore une fois, cette tactique est significative.

Mais nous, qui avons une bonne cause à défendre, nous garderons bien de les imiter. Notre plus vif désir est et a toujours été, nos lecteurs ne l'ignorent pas, de voir propager l'instruction et de mettre les questions politiques les plus ardues à la portée de tout le monde, afin que chacun puisse en juger par lui-même en parfaite connaissance de cause. Ceux qui n'ont rien à cacher ne craignent pas le grand jour.

Pour suppléer au silence obstiné de nos adversaires, nous passerons donc en revue, d'ici aux prochaines élections, les questions des terres publiques, du tarif, des améliorations intérieures, des dépenses publiques, de la sous trésorerie, &c &c. en établissant le plus clairement qu'il nous sera possible, la position respective des partis sur ces questions nationales.

TERRES PUBLIQUES.

Ayant déjà traité cette question il y a quelques mois à peine, avec une certaine étendue, nous nous bornerons à rappeler succinctement les principes sur lesquels elle repose.

Sous la domination anglaise, la couronne avait la propriété de toutes les terres vacantes situées dans les diverses provinces coloniales.

Certaines de ces colonies, devenues des Etats par l'effet de leur affranchissement, avaient beaucoup de ces terres sur leur territoire, d'autres en avaient peu, d'autres n'en avaient pas du tout.

Le premier mouvement de quelques Etats, en proclamant leur indépendance, fut de demander la cession des terres qui se trouvaient sur leur territoire.—Mais ils renoncèrent bientôt à cette prétention quand on leur eut fait remarquer 1o. que ces terres ayant été conquises par les efforts et les sacrifices communs de tous les Etats confédérés, elles devaient naturellement être considérées comme terres publiques ou nationales; 2o. que ces terres conquises par tous pendant la guerre qui avait assuré leur indépendance, étaient à la fois en gage naturel pour garantir le paiement de la dette de la révolution et un moyen graduel de libération; 3o. que cette propriété commune devait puissamment contribuer à resserrer les liens qui unissaient déjà les Etats confédérés.

Aussi ces terres furent elles déclarées, après mûre délibération, *terres publiques ou nationales.*

Toutes les terres incorporées plus tard dans l'Union américaine, la Louisiane, les Florides et divers territoires indiens, ont été acquises à titre onéreux et payées avec l'argent du trésor public, car c'est à dire aux dépens de tous—d'où il suit que "toutes ces terres sont et doivent être en rigoureuse justice propriété publique—propriété nationale."

Jusque là tout va bien; mais quand on pose la question de savoir "comment on disposera de ces terres?" les dissentiments commencent à se manifester.

Les whigs veulent que ces terres se vendent peu à peu, à mesure qu'il se présente des acheteurs, comme propriété publique et que, sauf un léger prélèvement en faveur de l'Etat sur lequel elles sont situées, leur produit soit distribué équitablement entre tous les Etats de l'Union, lesquels pourront affecter ce qui leur revient à des objets d'utilité publique.

Les locofocos veulent, au contraire, que ces terres soient cédées aux Etats sur le territoire desquels elles sont situées. C'est à dire qu'ils veulent diviser une propriété publique et commune, de manière à ce que les uns aient tout et que les autres n'aient rien! une pareille cession, nous le demandons à tout homme de bonne foi, n'est-elle pas une honteuse spoliation, un sauvage abus de la force?

Une telle doctrine on le voit est si peu soutenable, qu'il suffit de l'exposer pour la faire condamner universellement.

CONVENTION WHIG A ALBANY.

Les comtés riverains de l'Hudson ont tenu le 27 du mois dernier une immense convention à Albany; cette réunion était digne de la cause whig, digne aussi de l'Etat Empire; elle a dépassé toutes celles qu'on avait précédee. On n'estime pas à moins de cinquante mille le nombre des assistans. Chaque comté des rives de l'Hudson y était représenté par une nombreuse délégation; celle de la ville de New York seule s'élevait à trois mille membres, et celle du comté de Rensselaer à six mille; les whigs d'Albany se distinguaient aussi par leur nombre. Le procession était composée d'au moins vingt mille personnes; et sur le lieu de réunion ce nombre était plus que doublé. On remarquait plus de trois mille Dames dans cette immense multitude.

L'assemblée était présidée par M. Samuel Stevens. Parmi les orateurs, on remarque en première ligne D. Webster qui a parlé pendant près de deux heures avec son éloquence et sa lucidité ordinaire. Son discours a été l'exposé historique du système de protection parmi nous, et jamais peut-être le grand orateur n'a montré une portée plus grande comme homme d'Etat. M. Berrien et Granger ont aussi pris la parole pour recueillir de vifs applaudissements. Mais la foule était si grande que d'autres orateurs parlaient en même tems sur d'autres points de la Convention, et y provoquaient également l'enthousiasme de leurs auditeurs.

Après avoir adopté des résolutions en faveur du Tarif et des autres mesures whigs, l'Assemblée s'est ajournée à six heures de l'après midi, en se donnant rendez-vous pour huit heures devant la façade de City Hall.

Le *Madisonian* s'occupe en ce moment à republier une série d'articles qui ont déjà paru dans ses colonnes et dans lesquels M. Clay est attaqué de la façon la plus virulente. Ce journal ne serait pas fâché de faire croire que ces articles sont l'œuvre de M. Webster, et certaines feuilles locofocos se sont empressées d'admettre comme une incontestable vérité l'insinuation fort suspecte de l'organe Tyleriste. Le *Courrier* de Boston qui est placé de manière à être fort bien informé sur ce sujet, contredit ce bruit et déclare qu'il a les meilleures preuves que ces articles n'ont pas été écrits par l'ex secrétaire d'Etat."

KENTUCKY—Voici les chiffres officiels (sauf le comté de Crittenden) de la dernière élection dans cet Etat:

Gouverneur.		
Owsley, candidat whig,		59,346
Butler, " locofoco,		54,752
	Majorité d'Owsley,	4,594
Lieutenant gouverneur.		
Dixon, candidat whig,		58,624
Pilcher, " locofoco,		48,351
	Majorité de Dixon,	10,273

L'Ohio a considérablement monté; à Pittsburg la crue a dépassé 18 pouces en quelques heures. En conséquence des fortes pluies on s'attendait à le voir monter plus haut.

CHRONIQUE LOCALE.

Jacques Vitaud, accusé d'escroquerie par Madame Rufino Fernandez, a été examiné hier, devant le recorder Genois et envoyé en Cour Criminelle. La plainte porte que l'accusé a obtenu de Mme. Fernandez de l'argent sur de faux prétextes.

Nous avons oublié de mentionner hier, qu'après examen devant le recorder Génois, A. Compans a été renvoyé devant la Cour Criminelle, sous l'accusation de vol d'un perroquet. Et comme si tout devait être étrange dans cette affaire qui a l'air d'une mauvaise plaisanterie, c'est le perroquet lui même qui a déterminé l'envoi en Cour Criminelle. La dame qui prétend être propriétaire du perroquet en litige ne pouvant prouver l'identité de l'oiseau a eu recours au témoignage d'un voisin qui venait souvent chez elle, et que le perroquet a de suite reconnu.

VOL.—Dans la soirée de jeudi dernier, un voleur est entré dans le bureau au premier étage du magasin de M. Winston, à l'encoignure des rues Commune et Levée et y a enlevé $400. Pour parvenir à cet étage, il paraît qu'il a monté par le poteau du fanal et a passé sur le toit de l'abat-vent qui est devant le magasin. Une fenêtre qui se trouvait ouverte lui a facilité l'entrée du bureau.

Cour des Recorders—Seconde municipalité—Henry Beidel arrêté pour avoir donné asyle à un esclave de M. Baxter, a été examiné hier. Les charges portées contre lui n'étant pas suffisamment prouvées, il a dû fournir caution de $300 pour assurer sa bonne conduite à venir et à défaut à l'emprisonnement.

Christopher Lafavour a été condamné à 30 jours de maison de travail pour vagabondage.

Thomas Kelly, arrêté sous l'accusation d'avoir volé des outils de charpentier à bord du steamer St. Louis, a été mis en liberté, personne ne se présentant pour soutenir l'accusation.

L'affaire de séduction est terminée par le désistement de la partie plaignante.

Première municipalité—Le Recorder Genois rendra sa décision ce matin dans l'affaire de Saudinos vs. Cubecke.

NEW-JERSEY.—La nouvelle constitution, adoptée par le peuple de cet Etat, a été mise en vigueur le premier lundi de ce mois. En vertu de cette Constitution, l'élection du gouverneur et des officiers d'Etat aura lieu le 8 et le 9 octobre prochain. Celle des membres du Congrès et les électeurs présidentiels se fera le 5 et le 6 novembre.

L'honorable Wm. C. Preston était encore à New-York aux dernières dates Une longue et dangereuse maladie de sa fille l'a retenu dans cette ville, et ne lui a pas permis d'assister à la Convention d'Albany.

NEW YORK.—Un voleur de renom, Alexander Hoag, qui s'était échappé de prison, il y a quelques jours, a été repris presque immédiatement, grâce à la perspicacité du député sherif du comté de Suffolk. Le voleur, fort bien déguisé, eut la maladresse de se présenter chez cet officier qui conçut des soupçons à première vue et s'assura de la personne de Hoag jusqu'à l'arrivée de l'alderman Windship. Celui ci eut bientôt constaté l'identité et s'empressa de réintégrer Hoag dans son domicile de Sing Sing.

SAUT DU NIAGARA.—Les journaux de New York racontent un horrible accident arrivé aux chûtes, dans la journée du 24 août:

"M. John Long de Troy et sa belle sœur, jeune et jolie personne de 18 ans, Miss Martha Rugg, de Lowell (Massachusetts), se promenaient le long de la rivière qui est bordée de précipices, dont la hauteur est, ce est à peu près d'une centaine de pieds, et dont la base est couverte de roches aiguës. A plusieurs reprises, le beau-frère de miss Rugg la pria de ne pas trop s'approcher du bord, il avait plu le matin et l'herbe était glissante. Malgré ces recommandations, l'imprudente jeune fille voulut cueillir une branche de fleurs, le pied lui manqua, et M. Long, cherchant à la retenir, ne saisit que le châle de l'infortunée; s'il ne tomba pas dans le gouffre avec elle, il le doit qu'à un hasard tout providentiel. La victime de cette horrible catastrophe, malgré les soins du docteur Blackwell, de Niagara, a succombé au bout de 4 heures, sans proférer une seule parole. Au nombre des témoins de ce déplorable accident, se trouvait M. Catlyn, qui occupe un rang si distingué parmi les peintres de New York, et qui est venu à Niagara dans le but d'enrichir son album des vues des Chutes, que M. Barnett et autres n'ont pas dessinées depuis que s'y sont évêés de nombreuses et élégantes constructions, qui donnent une pittoresque élégance à la majesté de ce grand spectacle."

FEUILLETON.

LES TROIS MOUSQUETAIRES,

PAR ALEXANDRE DUMAS.

DEUXIEME PARTIE.

CHAP. V.—[*Suite*.]

La reine était au milieu de ses femmes, Mme de Guitaut, Mme de Sablé, Mme. de Montbazon et Mme. de Guemené. Dans un coin était cette camérière espagnole, dona Estefana, qui l'avait suivie de Madrid. Mme. de Guemené faisait la lecture, et tout le monde écoutait avec attention la lectrice, à l'exception de la reine, qui au contraire avait provoqué cette lecture afin de pouvoir, tout en feignant d'écouter suivre le fil de ses propres pensées.

Ces pensées, toutes dorées qu'elles étaient par un dernier reflet d'amour, n'en étaient pas moins tristes. Anne d'Autriche, privée de la confiance de son mari, poursuivie par la haine du cardinal, qui ne pouvait lui pardonner d'avoir repoussé un sentiment plus doux, ayant sous les yeux l'exemple de la reine-mère, que cette haine avait tourmentée toute sa vie, quoique Marie de Médicis, s'il faut en croire les mémoires du temps, eût commencé par accorder au cardinal le sentiment qu'Anne d'Autriche finit toujours par lui refuser; Anne d'Autriche avait vu tomber autour d'elle ses serviteurs les plus dévoués, ses confidents les plus intimes, ses favoris les plus chers. Comme ces malheureux doués d'un don funeste, elle portait malheur à tout ce qu'elle touchait; son amitié était un signe fatal qui appelait la persécution. Mme de Chevreuse et Mme. de Vernel étaient exilées; enfin Laporte ne cachait pas à sa maîtresse qu'il s'attendait à être arrêté d'un instant à l'autre.

C'est au moment qu'elle était plongée au plus profond et au plus sombre de ces réflexions que la porte de la chambre s'ouvrit et que le roi entra.

La lectrice se tut à l'instant même, toutes les dames se levèrent, et il se fit un profond silence.

Quant au roi, il ne fit aucune démonstration de politesse; seulement, s'arrêtant devant la reine:

—Madame, dit-il d'une voix altérée, vous allez recevoir la visite de M. le chancelier, qui vous communiquera certaines affaires dont je l'ai chargé.

La malheureuse reine, qu'on menaçait sans cesse de divorce, d'exil et de jugement même, pâlit sous son rouge et ne put s'empêcher de dire:

—Mais pourquoi cette visite, sire? Que me dira M. le chancelier que Votre Majesté ne puisse me dire elle-même?

Le roi tourna sur ses talons sans répondre, et presque au même instant le capitaine des gardes, M. de Guitaut, annonça la visite de M. le chancelier.

Lorsque le chancelier parut, le roi était déjà sorti par une autre porte.

Le chancelier entra demi-souriant, demi-rougissant. Comme nous le retrouverons probablement dans le cours de cette histoire, il n'y a pas de mal à ce que nos lecteurs fassent dès à présent connaissance avec lui.

Ce chancelier était un plaisant homme. Ce fut Des Roches le Masle, chanoine à Notre-Dame, et qui avait été autrefois valet de chambre du cardinal, qui le proposa à Son Eminence comme un homme tout dévoué. Le cardinal s'y fia et s'en trouva bien.

On racontait de lui certaines histoires, entre autres celle-ci:

Après une jeunesse orageuse il s'était retiré dans un couvent pour y expier au moins pendant quelque temps les folies de l'adolescence.

Mais en entrant dans ce saint lieu, le pauvre pénitent n'avait pu refermer si vite la porte que les passions qu'il fuyait n'y entrassent avec lui. Il en était obsédé sans relâche, et le supérieur, auquel il avait confié cette disgrâce, voulant autant qu'il était en lui l'en garantir, lui avait recommandé, pour conjurer le démon tentateur, de recourir à la corde de la cloche et de la tirer à toute volée. Au bruit dénonciateur, les moines seraient prévenus que la tentation assiégeait un frère, et toute la communauté se mettrait en prières.

Le conseil parut bon au futur chancelier. Il conjura l'esprit malin à grand renfort de prières faites par les moines; mais le diable ne se laisse pas déposséder facilement d'une place où il a mis garnison; à mesure qu'on redoublait les exorcismes il redoublait les tentations, de sorte que jour et nuit la cloche sonnait à toute volée, annonçant l'extrême désir de mortification qu'éprouvait le pénitent.

Les moines n'avaient plus un instant de repos. Le jour ils ne faisaient que monter et descendre les escaliers qui conduisaient à la chapelle. La nuit, outre complies et matines, ils étaient encore obligés de sauter vingt fois à bas de leurs lits et de se prosterner sur le carreau de leurs cellules.

On ignore si ce fut le diable qui lâcha prise ou les moines qui se lassèrent, mais au bout de trois mois le pénitent reparut dans le monde avec la réputation du plus terrible possédé qui eût jamais existé.

En sortant du couvent il entra dans la magistrature, devint président à mortier à la place de son oncle, embrassa le parti du cardinal, ce qui ne prouvait pas peu de sagacité, devint chancelier, servit Son Eminence avec zèle dans sa haine contre la reine mère et sa vengeance contre Anne d'Autriche, stimula les juges dans l'affaire de Chalais, encouragea les essais de M. de Laffemas, grand gibecier de France, puis enfin, investi de toute la confiance du cardinal, confiance qu'il avait si bien gagnée, il en vint à recevoir la singulière commission pour l'exécution de laquelle il se présentait chez la reine.

La reine était encore debout quand il entra, mais à peine l'eut-elle aperçu qu'elle se rassit sur son fauteuil et fit signe à ses femmes de se rasseoir sur leurs coussins et leurs tabourets, et d'un ton de suprême hauteur,

—Que désirez-vous, monsieur, demanda Anne d'Autriche, et dans quel but vous présentez-vous ici?

—Pour y faire, au nom du roi, madame, et sauf tout le respect que j'ai l'honneur de devoir à Votre Majesté, une perquisition exacte dans tous vos papiers.

—Comment! monsieur, une perquisition dans mes papiers.... à moi! Mais voilà une chose indigne!

—Veuillez me le pardonner, madame; mais dans cette circonstance, je ne suis que l'instrument dont le roi se sert. Sa Majesté ne sort-elle pas d'ici et ne vous a-t-elle pas invitée elle-même à vous préparer à cette visite?

—Fouillez donc, monsieur; je suis une criminelle, à ce qu'il paraît. Estefana, donnez les clefs de mes tables et de mes secrétaires.

Le chancelier fit pour la forme une visite dans les meubles, mais il savait bien que ce n'était pas dans un meuble que la reine avait dû serrer la lettre importante qu'elle avait écrite dans la journée.

Quand le chancelier eut rouvert et refermé vingt fois les tiroirs du secrétaire, il fallut bien, quelque hésitation qu'il éprouvât, il fallut bien, dis-je, en venir à la conclusion de l'affaire, c'est-à-dire, à fouiller la reine elle-même. Le chancelier s'avança donc vers Anne d'Autriche, et d'un ton très perplexe et d'un air très embarrassé,

—Et maintenant, dit-il, il me reste à faire la perquisition principale.

—Laquelle? demanda la reine, qui ne comprenait pas, ou plutôt qui ne voulait pas comprendre.

—Sa Majesté est certaine qu'une lettre a été écrite par vous dans la journée; elle sait que cette lettre n'a pas encore été envoyée à son adresse. Cette lettre ne se trouve ni dans votre table ni dans votre secrétaire, et cependant cette lettre est quelque part.

—Oserez-vous porter la main sur votre reine? dit Anne d'Autriche en se dressant de toute sa hauteur et en fixant sur le chancelier ses yeux, dont l'expression était devenue presque menaçante.

—Je suis un fidèle sujet du roi, madame, et tout ce que Sa Majesté ordonnera, je le ferai.

—Eh bien, c'est vrai, dit Anne d'Autriche, et les espions de M. le cardinal l'ont bien servi, j'ai écrit aujourd'hui une lettre; cette lettre n'est point partie. La lettre est là.

Et la reine ramena sa belle main à son corsage.

—Alors, donnez-moi cette lettre, madame, dit le chancelier.

—Je ne la donnerai qu'au roi, monsieur, dit Anne.

—Si le roi eût voulu que cette lettre lui fût remise, madame, il vous l'eût demandée lui-même. Mais, je vous le répète, c'est moi qu'il a chargé de vous la réclamer, et, si vous ne la rendiez pas....

—Eh bien?

—C'est encore moi qu'il a chargé de vous la prendre.

—Comment? que voulez-vous dire?

—Que mes ordres vont loin, madame, et que je suis autorisé à chercher le papier suspect sur la personne même de Votre Majesté.

—Quelle horreur! s'écria la reine.

—Veuillez donc, madame, agir plus facilement.

—Cette conduite est d'une violence infâme; savez-vous cela, monsieur?

—Le roi commande, madame; excusez-moi.

—Je ne le souffrirai pas, non, non, plutôt mourir! s'écria la reine, chez laquelle se révoltait le sang impérieux de l'Espagnole et de l'Autrichienne.

Le chancelier fit une profonde révérence, puis avec l'intention bien patente de ne pas reculer d'une semelle dans l'accomplissement de la commission dont il s'était chargé, et comme eût pu le faire un valet de bourreau dans la chambre de la question, il s'approcha d'Anne d'Autriche, des yeux de laquelle on vit à l'instant même jaillir des pleurs de rage.

La reine était, comme nous l'avons dit, d'une grande beauté. La commission pouvait donc passer pour délicate, et le roi en était arrivé, à force de jalousie contre Buckingham, à n'être plus jaloux de personne.

Sans doute le chancelier Séguier chercha des yeux à ce moment le cordon de la fameuse cloche, mais ne le trouvant pas, il en prit son parti et tendit la main vers l'endroit où la reine avait avoué que se trouvait le papier.

Anne d'Autriche fit un pas en arrière, si pâle qu'on eût dit qu'elle allait mourir, et s'appuyant la main gauche pour ne pas tomber, à une table qui se trouvait derrière elle, elle tira de la droite un papier de sa poitrine et le tendit au garde-des-sceaux.

—Tenez, monsieur, la voilà, cette lettre, s'écria la reine d'une voix entrecoupée et frémissante, prenez-la, et me délivrez de votre odieuse présence.

Le chancelier, qui, de son côté, tremblait d'une émotion facile à concevoir, prit la lettre, salua jusqu'à terre et se retira.

A peine la porte se fut-elle refermée sur lui que la reine tomba à demi évanouie dans les bras de ses femmes.

Le chancelier alla porter la lettre au roi sans en avoir lu un seul mot. Le roi la prit d'une main tremblante, chercha l'adresse, qui manquait, devint très pâle, l'ouvrit lentement, puis voyant par les premiers mots qu'elle était adressée au roi d'Espagne, il lut très rapidement.

C'était tout un plan d'attaque contre le cardinal. La reine invitait son frère et l'empereur d'Autriche à faire semblant, blessés qu'ils étaient par la politique de Richelieu, dont l'éternelle préoccupation fut l'abaissement de la maison d'Autriche, de déclarer la guerre à la France et d'imposer comme condition de la paix le renvoi du cardinal; mais d'amour, il n'y en avait pas un seul mot dans toute cette lettre.

Le roi, tout joyeux, s'informa si le cardinal était encore au Louvre. On lui dit que Son Eminence attendait, dans le cabinet de travail, les ordres de Sa Majesté.

Le roi se rendit aussitôt auprès de lui.

—Tenez, duc, lui dit-il, vous aviez raison, et c'est moi qui avais tort; toute l'intrigue est politique, et il n'était aucunement question d'amour dans cette lettre que voici. En échange, il y est fort question de vous.

Le cardinal prit la lettre et la lut avec la plus grande attention puis lorsqu'il fut arrivé au bout, il la relut une seconde fois.

—Eh bien! Votre Majesté, dit-il, vous voyez jusqu'où vont mes ennemis; on vous menace de deux guerres si vous ne me renvoyez pas. A votre place, en vérité, sire je céderais à de si puissantes instances, et ce serait de mon côté avec un véritable bonheur que je me retirerais des affaires.

—Que dites-vous là, duc?

—Je dis, sire, que ma santé se perd dans ces luttes excessives et dans ces travaux éternels. Je dis que, selon toute probabilité je ne pourrai pas soutenir les fatigues du siége de La Rochelle, et que mieux vaut que vous nommiez là, ou M. de Condé, ou M. de Bassompierre, ou enfin quelque vaillant homme dont c'est l'état de mener la guerre, et non pas moi qui suis homme d'Eglise et qu'on détourne sans cesse de ma vocation, pour m'appliquer à des choses auxquelles je n'ai aucune aptitude. Vous en serez plus heureux à l'intérieur, sire, et je ne doute pas que vous n'en soyez plus grand à l'étranger.

—M. le duc, dit le roi, je comprends, soyez tranquille; tous ceux qui sont nommés dans cette lettre seront punis comme ils le méritent, et la reine elle-même.

—Que dites-vous là, sire? Dieu me garde que, pour moi, la reine éprouve la moindre contrariété, elle m'a toujours cru son ennemi, sire, quoique Votre Majesté puisse attester que j'ai toujours pris chaudement son parti, même contre vous. Oh! si elle trahissait Votre Majesté à l'endroit de son honneur, ce serait autre chose et je serais le premier à dire: Pas de grâce, sire, pas de grâce pour la coupable! Heureusement il n'en est rien, et Votre Majesté vient d'en acquérir une nouvelle preuve.

—C'est vrai, monsieur le cardinal, dit le roi, et vous aviez raison, comme toujours; mais la reine n'en mérite pas moins toute ma colère.

—C'est vous, sire, qui avez encouru la sienne, et véritablement, quand elle boud[e]rait sérieusement Votre Majesté, je le comprendrais; Votre Majesté l'a traitée avec une sévérité

—C'est ainsi que je traiterai toujours mes ennemis et les vôtres, duc, si haut placés qu'ils soient et quelque péril que je coure à agir sévèrement avec eux.

—La reine est mon ennemie, mais n'est pas la vôtre, sire; au contraire, elle est épouse dévouée, soumise et irréprochable; laissez moi donc, sire, intercéder pour elle près de Votre Majesté.

—Qu'elle s'humilie alors, et qu'elle revienne à moi la première.

—Au contraire, sire, donnez l'exemple; vous avez eu le premier tort, puisque c'est vous qui avez soupçonné la reine.

—Moi revenir le premier! dit le roi; jamais!

—Sire, je vous en supplie.

—D'ailleurs, comment reviendrais-je le premier?

—En faisant une chose que vous sauriez lui être agréable.

—Laquelle?

—Donnez un bal; vous savez combien la reine aime la danse; je vous réponds que sa rancune ne tiendra point à une pareille attention.

—M. le cardinal, vous savez que je n'aime pas tous les plaisirs mondains.

—La reine ne vous en sera que plus reconnaissante puisqu'elle sait votre antipathie pour ce plaisir; d'ailleurs, ce sera une occasion pour elle de mettre ces beaux ferrets de diamans que vous lui avez donnés l'autre jour à sa fête, et dont elle n'a pas encore eu le temps de se parer.

—Nous verrons, monsieur le cardinal, nous verrons, dit le roi qui, dans sa joie de trouver la reine coupable d'un crime dont il se souciait peu, et innocente d'une faute qu'il redoutait fort, était tout prêt à se raccommoder avec elle; nous verrons, mais sur mon honneur vous êtes trop indulgent.

—Sire, dit le cardinal, laissez la sévérité aux ministres, l'indulgence est vertu royale; usez en, et vous verrez que vous vous en trouverez bien.

Sur quoi le cardinal, entendant la pendule sonner onze heures s'inclina profondément, demandant congé au roi pour se retirer, et le suppliant de se raccommoder avec la reine.

Anne d'Autriche, qui, à la suite de la saisie de sa lettre, s'attendait à quelque reproche, fut fort étonnée le lendemain de voir le roi faire près d'elle des tentatives de rapprochement. Son premier mouvement fut répulsif; son orgueil de femme et sa dignité de reine avaient été tous deux cruellement offensés qu'elle ne pouvait revenir ainsi du premier coup; mais, vaincue par les conseils de ses femmes, elle eut enfin l'air de commencer à l'oublier. Le roi profita de ce premier moment de retour pour lui dire qu'incessamment il comptait donner une fête.

C'était une chose si rare qu'une fête pour la pauvre Anne d'Autriche, qu'à cette annonce, ainsi que l'avait pensé le cardinal, la dernière trace de ses ressentimens disparut, sinon dans son cœur, du moins sur son visage. Elle demanda quel jour cette fête devait avoir lieu, mais le roi répondit qu'il fallait qu'il s'entendît sur ce point avec le cardinal.

En effet, chaque jour le roi demandait au cardinal à quelle époque cette fête aurait lieu, et chaque jour le cardinal, sous un prétexte quelconque, différait de la fixer. Dix jours s'écoulèrent ainsi.

Le huitième jour après la scène que nous avons racontée, le cardinal reçut une lettre au timbre de Londres qui contenait seulement ces quelques lignes: "Je les ai, mais je ne puis quitter Londres, attendu que je manque d'argent; envoyez-moi cinq cents pistoles, et quatre ou cinq jours après les avoir reçues je serai à Paris."

Le jour même où le cardinal avait reçu cette lettre le roi lui adressa sa question habituelle.

Richelieu compta sur ses doigts et se dit tout bas:

"Elle arrivera, dit-elle, quatre ou cinq jours après avoir reçu l'argent; il faut quatre ou cinq jours à l'argent pour aller, quatre ou cinq jours à elle pour revenir: cela fait dix jours; maintenant, faisons la part des vents contraires, des mauvais hasards, des faiblesses de femme, et mettons cela à douze jours."

—Eh bien! monsieur le duc, dit le roi, avez-vous calculé?

—Oui, sire; nous sommes aujourd'hui le 20 septembre; les échevins de la ville donnent une fête le 3 octobre. Cela s'arrangera à merveille, car vous n'aurez pas l'air de faire un retour vers la reine.

Puis le cardinal ajouta:

—A propos, sire, n'oubliez pas de dire à Sa Majesté, la veille de cette fête, que vous désirez voir comment lui vont ses ferrets de diamans.

(*La suite à lundi.*)

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
Vendredi soir, 6 septembre 1844.

Depuis le commencement de cette semaine, les affaires ont été très limitées, à l'exception du coton, dont les transactions ont été assez importantes.

Le tems est encore très chaud, mais nous sommes heureux de mentionner qu'il y a peu ou point de maladies dans notre ville. Le fleuve baisse rapidement.

COTON—Arrivé depuis le 31 du mois dernier, de Louisiane et Mississipi 4691 balles, expédié dans le même espace de tems pour la Havane 70 balles, Boston 87—Ensemble 157 balles ce qui fait une augmentation dans notre stock de 4,534 balles et laisse en mains y compris ce qui se trouve à bord et non expédié aujourd'hui, un stock de 17,637 balles.

ETAT DU COTON.

1844 Septembre 1er. Stock en mains,	13,300
Reçu depuis le 31 aout,	4,691
	17,794
Expédié depuis le 31 aout,	157
Stock en mains, ce soir 6 sept.	17,637

Le marché au coton s'est ouvert, lundi dernier, par de bonnes demandes, lesquelles ont continué mardi et mercredi; ce qui a produit un écoulement de 3000 balles dont la plus grande partie a été prise pour le Mexique et l'Espagne. Depuis ces opérations, le calme est revenu, car on n'a fait que 900 balles durant les deux jours suivans. Les prix qui s'étaient bien soutenus au commencement, et qui avaient même été élevés dans quelques cas, ont perdu de leur fermeté, les acheteurs n'étant plus si bien disposés. Cependant les détenteurs ne prenant pas leur offre, et préfèrent maintenir la main jusqu'à l'arrivée des prochaines nouvelles d'Europe.

Les affaires de la semaine comprennent 3900 balles, lesquelles nous répartissons comme suit: 82 balles Louisiane et Mississipi à [illegible], 26 de [illegible], 79 de [illegible] 7c, 136 de [illegible]; [illegible] (vieux) [illegible] livre.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiana et Mississippi.		*Tennessee et N. Alabama.*	
Inferior	— @ —	Trash à Inferior	00 @
Ordin. to good ord	— @ —	Ordinary	00 @
Middling	[illegible] @ —	Middling	00 @
Good Middling	— @ [illegible]	Good Middling	00 @
Middling Fair	— @ 7	Middling Fair	00 @
Fair	— @ 7[illegible]	Fair	00 @
Good fair	— @ —	Good fair	00 @
Good & fine	— @ —	Good & fine	00 @

TABAC—Les ventes de cette semaine se montent à seulement 180 boucauts, et le marché est déprouvu. Inférieur [illegible]; bon [illegible]; beau [illegible] de choix et capes de cigares [illegible] par livre.

Arrivé depuis le 31 aout 611 boucauts, expédié dans le même tems pour Gibraltar 166 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1844 - Septembre 1, Stock en main	4,800
Reçu depuis le 1er aout,	611
	5,399
Expédié depuis le 31 aout,	166
Stock ce soir 6 septembre,	5,142

SUCRE—Le marché est calme et les prix sont à peine soutenus. Les ventes n'ont lieu que pour l'approvisionnement. Cuites [illegible] inférieur et ordinaire [illegible], bon ordinaire [illegible], bon [illegible] de beau [illegible] de choix et lots de fantaisie [illegible] par livre.

SUCRE HAVANE—Brun [illegible], jaune [illegible], blanc [illegible] par livre.

MELASSE—En petits lots 27c. par gallon; le marché en est très dépourvu.

FARINE—Les arrivages sont composés exclusivement de farine de St. Louis, qui trouve placement de suite à 5 [illegible] $4 par baril, quelques marques favorites obtiennent quelque chose en sus. La demande ces jours passés est venue généralement de la part des boulangers.

PRODUITS DE L'OUEST—Rien de remarquable sur le marché aux provisions. Porc mess $9, [illegible] prime $8 [illegible] par baril. Bœuf mess $11 par baril, [illegible]; jambons [illegible] à 6, avec enveloppes [illegible] 7c, au sec [illegible] par liv.

WHISKEY—Le marché est ferme de 20 [illegible] 21c par gallon pour le rectifié; 23 [illegible] 24 pour le commun.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—Il y a quelque demande pour les mers du Sud. Toile de Kentucky [illegible] 14c comptant et [illegible] 14c. à terme, corde [illegible] comptant et [illegible] à terme.

CAFE—Havane ordinaire à fin vert [illegible] Rio [illegible]. Java [illegible] 11c.

GRAINS—Le peu d'importance des arrivages a fait un peu monter les prix. Maïs blanc [illegible] par boisseau, [illegible] par boisseau. Avoine [illegible] par boisseau.

CHANGE—La demande pour le change tant étranger que du pays continue à languir avec peu d'offres.

CHANGE SUR PLACE.

Sterling de	9 [illegible] p. c. prime
France,	5 [illegible] fr.
New-York, 60 jours de vue	1 [illegible] p. c. esc
Do chèques à 30 jours de vue,	[illegible]
Do " 10 "	[illegible]
Chèques à vue,	[illegible] p. ct. de prime
Philadelphie 60 jours de vue	[illegible] p. ct. esc
Do à vue	[illegible] p. ct. de prime
Boston 60 jours	[illegible] p. c. esc

FRET—Depuis notre dernier rapport nous avons entendu parler d'un engagement pris pour Liverpool, à 7[illegible]; et d'un autre pour le Havre, à 7[illegible]c.

FRET

Coton pour Liverpool	7[illegible]d
Do do Havre	[illegible]
Do do New York	$1 [illegible]
Do do Boston	$1 [illegible]
Tabac pour Cowes	[illegible]
Do do Londres, directement	$5 [illegible]
Do do New York	$3 [illegible]
Do do Boston	$3 [illegible]
Do de Philadelphie	$4 [illegible]
Sucre et melasse de la côte	[illegible]
Do do de la ville	$2 [illegible]
Farine au Nord	35 cents
Plomb do	[illegible]
Porc, par baril au Nord	[illegible] cts.

MARCHE MONETAIRE DE LA NLLE. ORLEANS.

Billets du trésor des Etats Unis
[illegible] $1000 .... pair à [illegible] p. c. esc.
do 100 ....
Billets du trésor du Texas .... [illegible] cents la piastre
Billets du trésor à Texas .... [illegible] cents la piastre
Billets de la Banque Consolidée .... [illegible]

do	Citoyens	17 à 18
do	Améliorations	[illegible]
do	Atchafalaya	[illegible]
do	Echange	23 à 25
do	Orléans	6 à 10
do de la 1re Municipalité		pair
do 2de	do	pair
do 3me	do	[illegible]
do	Alabama	[illegible]
do	Kentucky	pair à [illegible]
do	Tennessee	[illegible]
do	Ohio	[illegible]
do	Illinois	point
do	Indiana	[illegible]

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.
Pas d'expéditions en douane.

ARRIVES.
Navire Duncan, Berry, de New York
Navire Olive & Eliza, Parsons, de Boston.
Steamer Walnut Hill, Hamilton de Cincinnati.
Steamer Caspian, Freeland de St Louis
Steamer Lucie Ann, Van Dusen, de St. Louis.
Steamer Levi Welch, Fuller, de St Martinville.
Steamer Jas L Day, Reynolds, de Mobile.

EN RIVIERE.
Navire Monsoon, ——— de Boston.

[illegible]	aout 29	Londres	aout 3
New-York	aout [illegible]	Liverpool	aout 4
Philadelphie	aout 28	Havre	aout 1
Baltimore	aout 30	Marseille	aout 1
Washington	aout 30	Port-au-Prince	juin 24
Charleston	sept 1	Vera-Cruz	aout 8
Havane	aout 30	Mexico	aout 3
Galveston	aout 10	Tampico	juin 5

JOURS DE DEPART DES PAQUEBOTS A VAPEUR

	De Liverpool	d'Amérique
Great Western,	17 août	14 septembre.
Britannia,	19 "	16 "
Great Britain,	21 "	26 "
Hibernia,	4 sept.	1 oct.
Great-Western,	12 oct.	9 nov.
Great-Britain,	19 "	14 "

ACADEMIE DE DANSE.

POLKA.

M. DEVOTI a l'honneur de prévenir les Dames et les Messieurs, qu'il ouvrira son cours dans le courant du mois d'octobre prochain. Il enseignera la POLKA de la même manière qu'on la danse à Paris et à New York; la nouvelle Walse en 2 temps, la danse, la walse ordinaire, quadrilles, etc., et autres danses nouvelles pour les enfans, à l'instar des premiers conservatoires d'Europe.

M. Devoti désirant perfectionner ses élèves dans la vraie physiologie de la danse, ouvrira un cours qui durera un mois à raison de $2 pour tout le cours. Les familles qui enverront plus d'un enfant, jouiront d'une réduction dans les prix. Les personnes qui ne désireront pas s'abonner paieront 25 par mois. N. B. Toutes les danses seront enseignées dans ce cours et dans les institutions. M. Devoti ouvrira une classe pour les jeunes demoiselles et les petits garçons dans la salle du Washington Battalion où il donnera ses leçons 3 fois par semaine, ainsi qu'une autre classe à l'institution de Mme Baqué, encoignure Royale et Toulouse, où les jeunes personnes qui seraient présentées par leur famille seront admises.

M. Devoti donnera des leçons particulières en ville, à domicile, ainsi que dans la salle de son académie. La grande classe commencera à 6 1/2 P. M.

Des soirées auront lieu une fois par mois, les élèves et les Dames y seront invités, afin que les parens et la société présents puissent s'assurer des progrès de leurs enfans.

M. Devoti est professeur dans les institutions suivantes:
Mme Granet, rue Bourbon, No 34.
Miles Allison, encoignure Carondelet et St. Joseph.
Mme Baqué do Royale et Toulouse.
Au Lycée d'Orléans, rue de l'Esplanade.
A l'Institution Louisianaise, 71 rue des Remparts.
A l'Académie Jefferson, Passage de la Bourse, etc. etc.
7 sep

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Nouvelle-Orléans, le 6 septembre 1844.

Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $5 50 par baril, conformément au tarif, les boulangers donneront 36 onces de pain pour dix cents, pendant la semaine qui commencera lundi, 9 septembre 1844.

Les pains de seconde qualité, ou de 3 pour 10 cents, devront peser 25 pour cent en sus, c'est-à-dire 45 onces.

7 sept E. MONTEGUT, Maire.

A LOUER—Tout le magasin No. 72, rue Gravier, actuellement occupé par MM. Buckner & Stanton. On peut en donner possession le 1er novembre prochain. S'adresser à EDW. SHIFF, No. 25, rue Royale
7 sept

A LOUER—Les deux magasins en briques nouvellement construits, Nos 107 et 110, rue Poydras entre Camp et St Charles, ils ont chacun deux bureaux au premier étage. On les louera à bas prix. S'adresser à HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp.
7 sep

CHARONNAGE DE PHILADELPHIE.

Le soussigné a constamment en mains et reçoit constamment un grand assortiment d'ouvrages de charronnage, tels que: [illegible] drays—forts et légers; avec roues en bois de 1re qualité charrettes pour plantations; wagons de toutes dimensions pour bœufs et pour chevaux; tombereaux; brouettes, etc qu'il offre à vendre à bas prix.
10 mai—6m JAMES S. DENEGRE, 27 Vieille Levée

LES TROIS MOUSQUETAIRES.
PAR ALEXANDRE DUMAS.

Cet ouvrage, divisé en six Parties, s'imprime par Livraisons contenant chacune une partie.

Le prix est de 20 cents par livraison de 45 à 50 pages.

Ceux qui voudront payer une piastre d'avance, obtiendront pour ce prix tout l'ouvrage.

On publiera une Livraison tous les quinze jours, à l'imprimerie de l'Abeille.

La première Livraison a paru Lundi, 2 septembre. Cet ouvrage sera déposé chez les principaux Libraires français et au bureau de l'Abeille, où l'on pourra s'abonner pour tout l'ouvrage.

MARCHANDISES SECHES
Récemment reçues par
NORTH & BROTHERS,
Encoignure des rues Commune et Magasins.

QUELQUES articles de choix, consistant principalement en Mouchoirs imitation Madras, Diaprés huckaback, [illegible] de poudris, coton blanc, denims d'York coton pour nègres, [illegible] et nappes pareilles, gingas à tablier [illegible], lasting noir d'Italie, doublure noire et blanche, [illegible], lasting noir, mouchoirs soie Pongee, osnaburgs, [illegible], bretelles en gomme élastique, batiste jaconat, indiennes noires et blanches, &c. à vendre à bas prix pour du COMPTANT. 7 sept

PORC—Mess et prime, à vendre par HEWITT, HERAN & Co, 66 rue du Camp.
7 sept

TOILE d'Emballage du Kentucky, à bon marché pour du comptant, à vendre par HEWITT, HERAN & Co, 65 Camp
7 sept

CORDES du Missouri et du Kentucky, en petits et grands rouleaux, à vendre par HEWITT, HERAN & Co, 65 Camp
7 sept

SUCRE—20 boucauts de qualité supérieure, pour clore des ventes, à vendre par HEWITT, HERAN & Co, 65 Camp
7 sept

BOEUF—25 barils prime, de qualité supérieure, que l'on [illegible] garantir, à l'inspection de Bennet, à vendre par HEWITT, HERAN & Co, 65 Camp
7 sept

PORC—M.O. et mess moo, 150 barils, à vendre par HEWITT, HERAN & Co, 65, Camp
7 sept

EAU DE VIE et Vin—Une demi pipe eau de-vie A. Seignette, de preuve, 20 paniers Champagne Sillery mousseux à vendre à bas prix pour clore, par FOSDICK & BRO., 74 Camp
7 sept

PENDULES—6 caisses contenant une douzaine pendules en bois, à vendre à bas prix par FOSDICK & BROTHER, 74 Camp
7 sept

THE—12 boites et demi boites the Young Hyson supérieur et Souchong, à vendre à bas prix pour clore, par FOSDICK & BRO 74 Camp
7 sept

CIDRE ET VINAIGRE—35 barils cidre de Newark et 35 barils vinaigre, à vendre par FOSDICK & BRO. 74 Camp
7 sept

TABAC A PRISER—30 jarres Maccoba et à demi [illegible] tabac à chiquer en blaque, à vendre par FOSDICK & BRO. 74 Camp
7 sept

FOIN Mais et Avoine—500 balles foin du Nord, 150 sacs maïs blanc, et 135 sacs avoine, à vendre par FOSDICK & BRO 74 Camp
7 sept

PAPIER—[illegible] à écouer, manufacture Blake Goodwin, à vendre par FOSDICK & BRO. 74 Camp
7 sept

SUCRE—600 caisses sucre raffiné de Boston en pain concassé et en poudre, à vendre par NORCROSS & FOSDICK 40 Gravier
7 sept

THE FRAIS—600 caisses impérial et poudre à canon en boites de 6 à 13 livres et en ferblanc, aussi [illegible] caisses excellent the vert et noir, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
7 sept

CAFE DE JAVA—60 sacs café vieux, du gouvernement, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
7 sept

POIVRE ET CHOCOLAT—50 sacs poivre de Sumatra, et 200 caisses chocolat de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
7 sept

CLOUX, CARDES, SALERATUS—A vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
7 sept

RIZ—[illegible] tierçons excellent riz de Charleston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, rue Gravier
7 sept

CHANDELLES—100 caisses, qualité supérieure, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
7 sept

SAC EN PITRE—20,000 sacs de deux boisseaux et demi, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
7 sept

MAQUEREAUX—No. 2 et 3, en caques et demi caques, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
7 sept

ALUN—50 caisses alun raffiné, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
7 sept

SAVON—1000 caisses, marques Winchester et autres, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
7 sept

GENIEVRE de Hollande—15 pipes marque de Schiedam, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
7 sept

CIGARES—150 milliers Principes et communs, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
7 sept

AMIDON—50 caisses à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
7 sept

QUININE—100 onces sulphate de quinine, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune
7 sep

CALOMEL—4 caisses excellent calomel anglais et américain à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune
7 sept

HUILE de lin—10 barils à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20 Commune
7 sept

VERRES A VITRES—2100 caisses de dimensions assorties, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par JARVIS & ANDREWS, 20 Commune
7 sept

GENIEVRE de Hollande—Marques d'Orange et du Cerf, à vendre par SCHMIDT & Co, 80 Bienville.
7 sept

COUVERTURES françaises de 2 points, à vendre par SCHMIDT & Co., 80, Bienville
7 sep

VIN de Madère en bouteilles, à vendre par SCHMIDT & Co., 80 Bienville
7 sept

TOILE grise et bonneterie à vendre par SCHMIDT & Co. 80 Bienville
7 sept

ABSYNTHE—A vendre par SCHMIDT & Co. 80 Bienville
7 sept

VERRES à Vitres—A vendre par SCHMIDT & Co., 80 Bienville
7 sept

TOILE et cordes d'emballage, à vendre par SCHMIDT & Co., 80 Bienville
7 sept

AVIS

Détenu à la paroisse de St. Jean Baptiste, le jeune nègre nommé HENRY, disant appartenir à M. J. [illegible] du Bâton-Rouge. Ce nègre est maigre et paraît âgé de 16 ans. Le propriétaire voudra bien le retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St Jean Baptiste, 26 aout 1844. A. LUMINAIS, shérif.
7 sep

AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

L'ALMANACH DE LELIEVRE, connu par ses INDICATIONS UTILES qu'il contient et calcule exacte pour le méridien de la Nouvelle Orléans est actuellement en vente à encoignure Royale et Bte Anne.
2 sept

NEGRE A VENDRE OU A LOUER—Un joli sujet âgé de 24 ans, bon cuisinier et utile comme domestique de maison. Les conditions seront modérées. S'adresser au No 20, rue de la Douane.
6 sept—

EN débarquement du navire Coromando, 8 balles coton [illegible] pour pantalons, 6 caisses coton Parquhorse, à vendre par DUNCAN KENNEDY, 52, Toulouse
6 sept

CHANGE sur Paris, à vendre par AUG MOLIER, 90, St Louis.
6 sep—5

CHARRONNAGE—Les soussignés ont à vendre et recevront constamment par les paquebots un assortiment général de charronnages de Philadelphie, de toutes descriptions, consistant principalement en drays, charrettes, roues de charrettes à bœufs, roues et brouettes à terre, etc etc, le tout fait avec de bons matériaux, et les offrent à bas prix aux habitants et autres. T. TOBY & BOGERT, 70 Camp
6 sep

PORTER—5 boucauts arrivés dernièrement débarqués du navire Ebro, à vendre par T. TOBY & BOGERT, 70 Camp
6 sep

COTONNADE ATTAKAPAS—[illegible] balles cotonnade Attakapas pour habitations de nègres, à vendre à [illegible] cents l'aune pour clore un compte. DUFOUR, DURAND & Co, 5 Chartres
6 sept

LES soussignés exécutent les ordres qu'on leur envoie de la campagne, pour les brodequins en peau rouge, et de chapeaux de laine, blancs et noirs. FROST & Co, 10 Magasins
6 sept

HUILE de baleine, &c—10,000 gallons huile de sperm blanche, 50 barils huile de tanneur, 30 surons indigo de Carraccas, 100 barriques saleratus, à vendre par FIELD & Co, 30, rue de la Vieille Levée
6 sept

GENIEVRE de Hollande, &c—5 pipes genièvre, 6 doubles vin de Porto, gingembre moulu et casse, à vendre par FIELD & Co, 30, rue de la Vieille Levée
6 sept

AVIS—Messieurs J. G. Stone et Sebastien Oder ont formé une société commerciale sous notre maison à partir de ce jour. CHARLES ODIER & Co.
1 septembre 1844. 2 sept

AVIS.
Nouvelle-Orléans, 4 septembre 1844.

JE recevrai jusqu'au 29 courant inclusivement, des propositions pour l'entreprise de l'enlèvement et du transport aux divers dépôts qui seront désignés, de toutes les cotonnes, bostons et qui forment maintenant le terrain de la Nouvelle Orléans et de Nashville, ou qui sont placés le long dudit chemin.

Le travail devra être achevé dans un délai de quatre mois après la passation du contrat et caution suffisante de ce, donnée pour l'exécution fidèle dudit contrat. Pour plus amples renseignemens, s'adresser chez G. MUSSON, Passage de la Bourse
6 sept—8pa

COMESTIBLES—500 sacs café fin vert de Rio, 300 caisses blanc de baleine, marques diverses, 600 caisses savon de Boston No. 1, 150 demi caisses do 200 barriques saleratus, 20 barils maquereaux de Sud No. 3, 2,000 gallons huile de sperme, blanche, 3000 do huile de baleine raffinée. A vendre par Wm. FROST & Co. 30, Vieille Levée
6 sept

VINS—200 barriques vin Bordeaux, St Julien, St. Estephe, Pauillac, Margaux, etc., 20 do de vieux St. Estephe, et Merman; 160 do Marseille, Bergasse; 40 barils vin blanc, Barsac, Sauterne et Haut Sauterne; 60 caisses vin rouge St Julien; 45 do de vieux Rauzan, Leoville, Cantenac, etc.; 40 do blanc Haut Sauterne; 25 do vin Bourgogne; 20 do de muscat Frontignan; 60 barils vin Madère Marseille, 4 pipes [illegible]; [illegible] vin de Malaga; 36 do vin doux de [illegible]; [illegible] vieux, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 15, St. Louis
6 sep

COGNAC—[illegible] pipes cognac, de [illegible] Castillon, Dupuy, etc.; [illegible] de champagne Brandenburg, preuve, Olivier & Godard; [illegible]; [illegible] très vieux à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 15, St. Louis.
6 sept

BRANDY, GIN, RHUM, etc.—30 barils brandy du Nord, 1ère preuve; 15 do do imitation cognac, de preuve 20 do rhum du Nord, 20 do do du pays; 60 do whiskey commun; 40 do do vieux; 20 do Monongahela; 10 do Tur[illegible] à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co., 11 et 15 St Louis
6 sep

GENIEVRE DE HOLLANDE—10 pipes Genièvre de Hollande, 1re qualité, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co 11 et 15 St. Louis
5 sept

FRUITS à l'Eau de Vie—50 caisses prunes et abricots à l'eau de vie; 35 dito cerises dito dito, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co 11 et 15 St Louis
5 sept

LIQUEURS—50 caisses liqueurs superfines, Groseille, 40 de Curaçao, grands et petits cruchons, 26 de Marasquino de Zara, 20 paniers Guignolet, 26 caisses Eau de vie Dantzick, 10 dito dito Andey; 30 dito Absynthe Yersin et Lecoultr; 20 dito Absynthe; 20 dito Kirsch, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 15 St Louis
5 sept

INDIGO—10 surons indigo de Caracas, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 15 St Louis

SEL—[illegible] sacs Sel à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 15 St Louis
5 sept

BANQUE DE CITE.
Nouvelle-Orléans, 2 septembre 1844.

LE bureau des Directeurs de cette Institution a déclaré un dividende de 3 p. 0/0 sur son fonds capital, payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, le lundi 9 du courant. R. J. PALFREY, Caissier.
2 septembre

INSTITUTION
CLASSIQUE ET COMMERCIALE
DE
G. BOYER;
No. 148, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

CETTE Institution, la plus ancienne de la Nouvelle-Orléans, s'est toujours distinguée par le succès qu'elle a obtenu depuis sa fondation. Un nombre considérable d'élèves qui en sont sortis pour entrer dans le monde, se sont fait remarquer dans les différentes professions qu'ils ont embrassées.

L'Institution Boyer qui a l'avantage de se trouver dans une position toute centrale, occupe une des plus vastes maisons de la ville, fort bien aérée et d'une salubrité parfaite.

Le cercle des études que parcourent les élèves, embrasse toutes les branches d'instruction qui composent une éducation accomplie. Depuis l'instruction élémentaire jusqu'aux sujets qui rentrent dans la sphère des écoles [illegible].

La discipline si nécessaire pour imprimer aux jeunes gens le sentiment des devoirs qu'ils auront à remplir dans leurs relations sociales est un des traits distinctifs de la [illegible] du Principal pour la moralité des jeunes gens confiés à sa garde, est à toute épreuve, sans [illegible].

La langue anglaise dont l'importance devient de plus en plus évidente, est, dans l'Institution Boyer, l'objet de soins tout particuliers. Les professeurs chargés de ce cours sont des hommes de talent, qui depuis longtemps ont fait leurs preuves dans l'enseignement.

BRANCHES D'INSTRUCTION—[illegible] anglaise, française, espagnole et latine; Histoire, [illegible], Mathématiques, éléments d'Histoire Naturelle, [illegible] &c.

CHAMPAGNE—Quelques paniers de [illegible] à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45 Vieille Levée
6 sept

AVIS.

TOUTES les personnes intéressées sont notifiées que le tableau d'assessement des propriétés [illegible] taxes de la ville de Lafayette, pour l'année 1844, [illegible] tenant exposé et restera pendant dix jours à la Chambre du Conseil de Ville de Lafayette, du bureau à M. [illegible] par leur inspection, et objet aux objections qui pourraient y être faites.

J. J. MICHEL,
JOHN REED, } Assesseurs.
W. W. [illegible]

Lafayette, le 31 aout 1844

VINGT CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE
LE mulâtre ANDERSON s'est absenté [illegible] demeure de l'habitation [illegible] la paroisse Saint [illegible] [illegible] à pieds 8 pouces âgé d'environ [illegible] peu de barbe et a [illegible]. La récompense ci-dessus sera payée à qui que ce soit qui le remettra à [illegible] habitation, ou le déposera dans une geôle de l'Etat, ou bien le livrera au soussigné. R. BRUNER, 9 rue St. Louis
3 sep—

NOURRICE—On offre à louer une bonne nourrice [illegible]. S'adresser au No. 88, rue Conti.
3 sept

LES soussignés agents pour la vente de la [illegible] Eden Park Mills, viennent de recevoir un assortiment de diverses qualités, en [illegible], demi et quarts de barillets, qu'ils offrent en vente aux termes plus favorables. WOODS & SIMMONS, 10, Magasins
4 sept

CIGARES—45,000 cigares de la Havane, qualités assorties, en débarquement de la goëlette Lydia à vendre par L. JOHNS, 39, Gravier
4 sept

SUCRE—100 caisses sucre blanc de la Havane, à vendre par J. M. LAFEYRE, 20, St. Louis
4 sept

CAFE—300 sacs Havane à vendre à bon marché par J. M. LAFEYRE, 20, St. Louis
4 sept

TABAC—60 balles tabac de Cuba, en écorce à vendre par J. M. LAFEYRE, 20, St. Louis
4 sept

SEL—600 sacs demi gros de Liverpool, à vendre au-dessous du cours par J. M. LAFEYRE
4 sept

CHANDE sur la Havane, à [illegible] jours à vendre par J. M. LAFEYRE, 20, St. Louis
4 sept

CHAPEAUX—80 caisses chapeaux à poil, en castor, soie et feutre, à la mode, en déchargement du navire Wabash, à vendre par FROST & Co, 10, Magasins
4 sept

CHAPEAUX de Chasse—Reçus par le navire Wabash et à vendre par FROST & Co, 10, Magasins

A LOUER—Une négresse capable de faire [illegible] d'une petite famille. Elle parle français et anglais et est assez bonne cuisinière, blanchisseuse [illegible]. S'adresser No 70, Vieille Levée, entre St. Louis et Toulouse. L. GARNIER.
3 sept—6

LES soussignés devant clore le 25 du courant, [illegible] stock considérable de marchandises, [illegible] en vente à des prix très bas.

Leur principal assortiment consiste en crap casimir, cachemire pour gilet satin, et [illegible] pour pantalons, Linseys, Lowell, satinette, Kentucky jeans, [illegible], couvertes françaises, 3 points, blanches et vertes, [illegible], serge laine, etc. etc.

Linge de table en tout genre, toile à draps et pour chemises, bas anglais et français, ainsi que [illegible]. Tous les articles qui ne seront pas vendus [illegible] au 25 du courant, seront mis à l'encan. DURAND & LE KAU, rue de Canal, 14
3 sept

TABAC en feuilles, de la Havane—[illegible] parleur, pour capes, en magasin, à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée
3 sep

CIGARES de la Havane—36 milliers de qualités assorties tels que Imperiales, Canones, Regalias, et autres des marques les plus renommées en débarquement du brick Apalachicola, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée
3 sep

SUCRE—300 caisses sucres blanc, brun et jaune, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée

CAFE—1000 sacs superbe café vert de Rio, d'importation directe, en débarquement et à vendre par J. W. STANTON & Co, Enc. Magasins et Lafayette
3 sept

BEURRE—30 barillets Goshen à vendre par TUFTS, HOBART & Co, 34 Gravier
3 sept

CHAUSSURES—30 caisses brodequins en veau ciré, pour hommes; brodequins et bottines en veau, pour dames; brodequins en cuir tanné à l'écorce de chêne pour hommes et dames, reçus par le navire Louisa et à vendre par FROST & Co, 10, Magasins
3 sept

DIX ou douze nègres trouveront de l'emploi pour deux mois à partir du 10 au 20 d'octobre prochain. On préférerait des nègres habitués aux travaux d'une habitation. S'adresser à E. BRUGIER, [illegible]
2 sept

A VENDRE pour la somme de $30, un dray en bon état avec sa licence jusqu'au 31 décembre prochain. S'adresser chez CORNFIELD & Co, Encoignure Royale et Douane
31 aout

DEMANDE—On a besoin dans un magasin de commerce d'un jeune homme actif et intelligent. S'adresser par la poste à Mr. A. boîte B. No. 50.
31 aout—6

MELASSE de Citerne, à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co, 53 Bienville
2 sep

TOILE D'EMBALLAGE—47 pièces en débarquement du steamer Congress, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée
29 aout

BEURRE de Goshen—30 barillets beurre frais de Goshen, en débarquement du Coeur, à vendre par TUFTS, HOBART & Co, 34 Gravier
28 aout

CHAPEAUX de laine, et fins, venant d'arriver par le Louisville, à vendre par FROST & Co, 10, Magasins
28 aout

A [illegible] DIVERS—101 caisses sucre blanc de la Havane; 440 caisses sucre jaune do; [illegible]; [illegible] blanc de Java; 150 barils tabac de Cuba [illegible]; [illegible] Vuelta de Abajo, [illegible] de Guatemala; [illegible] barils amidon de la Havane; [illegible]; [illegible] barils alcohol; 17 caisses pipes [illegible]; [illegible] caisses Cordiaux [illegible]; [illegible] de la Havane, [illegible] cigares de [illegible], Regalias, Canones et Imperiales, 3 pipes [illegible]; [illegible] caisses vin de Hock [illegible]; Evaporé arabique, 1 de manne, en magasin et à vendre par [illegible], 6, Vieille Levée
2 sept

PAPIER—94 rames papier à lettres de Blake & Goodwin, à vendre à bas prix par FOSDICK & BROTHER, 74 Camp
29 aout

MAIS, Avoine et Foin—30 sacs maïs et avoine, 300 balles foin, à vendre par FOSDICK & BROTHER 74 Camp
29 aout

BEURRE—1 barrique beurre goshen en petits barils, le conserve au sel, convenable aux ménages, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 74 Camp
29 aout

FARINE—300 barils farine fraîche de la meilleure marque de St. Louis, actuellement en débarquement et à vendre par NEVILLE & Co, 181, Tchoupitoulas
27 aout

HABILLEMENTS—Chemises rayées et en calicots, pantalons en denims bleus, cotonnades et kersey, à vendre par FROST & Co, 10, Magasins
27 aout

BRODEQUINS, &c.—10,000 paires brodequins en cuir, veau et en veau marin, pour hommes et enfans, à vendre à bas prix par FROST & Co, 10, Magasins
27 aout

CHOCOLAT DOUX—7 caisses (contenant 10 boîtes chaque) chocolat doux espagnol, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins
27 aout

CHANDELLES ET SAVON—Chandelles de suif, savon No. 1, et savon de toilette en barres et en pains, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins
27 aout

BOTTES FORTES—10 caisses bottes pour la boue, de première qualité, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins
27 aout

COFFRES FORTS de Rich, améliorés et patentés, de différentes dimensions, reçus par le navire Louisville et à vendre par ISAAC BRIDGE, 76 Magasins
27 aout

MACARONI ET VERMICELLE—50 caisses à vendre par T. TOBY & BOGERT, 70 Camp
27 aout

CHARETTES, DRAYS, BROUETTES, etc en débarquement de la barque Josephine, à vendre par T. TOBY & BOGERT 70 Camp
27 aout

CLOUS—200 barillets assortis, marques de Dunbaugh, en magasin et à vendre par T. TOBY & BOGERT, 70 Camp
27 aout

VINAIGRE—5 barils vinaigre de vin, à vendre par T. TOBY & BOGERT, 70 Camp
27 aout

BRANDY—10 quarts de pipes Seignette, en magasin et à vendre par T. TOBY & BOGERT, 70 Camp
27 aout

VIN—40 douzaines Sherry pale et brun, Duff Gordon, de qualité supérieure, à vendre par T. TOBY & BOGERT, 70 Camp
27 aout

FOIN—150 balles de qualité supérieure, à vendre par T. TOBY & BOGERT, 70 Camp

BOTTES, souliers et brodequins—43 caisses en débarquement de la barque Vaisalia, à vendre par R. GROBBS, 12, Douane
26 aout

PORC—21 barils porc desossé, à vendre par WORSLEY & FOREMAN, 75, Tchoupitoulas
24 aout

A VENDRE—Un joli nègre. S'adresser à WORSLEY & FOREMAN, 75, Tchoupitoulas
24 aout

HUILE DE TANNEUR—Un petit lot à vendre à bas prix pour clore une consignation par E. & E. DAVIS, 100, Camp
24 aout

SEL de Liverpool commun et fin, en bon ordre, en magasin et à vendre par E. & E. DAVIS, 100, Camp
24 aout

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Anna venant de Bordeaux:
24 caisses cerises à l'eau de vie, nouvelle récolte;
31 caisses fruits au jus, do;
15 caisses asperges au naturel, do;
4 caisses petits pois, do.
LOREILHE & Co, Encoignure Royale et Douane
9 aout

PORTO—[illegible] quarts Porto, à vendre par P. LONGIN, 116, rue Royale
26 aout